

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 6

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

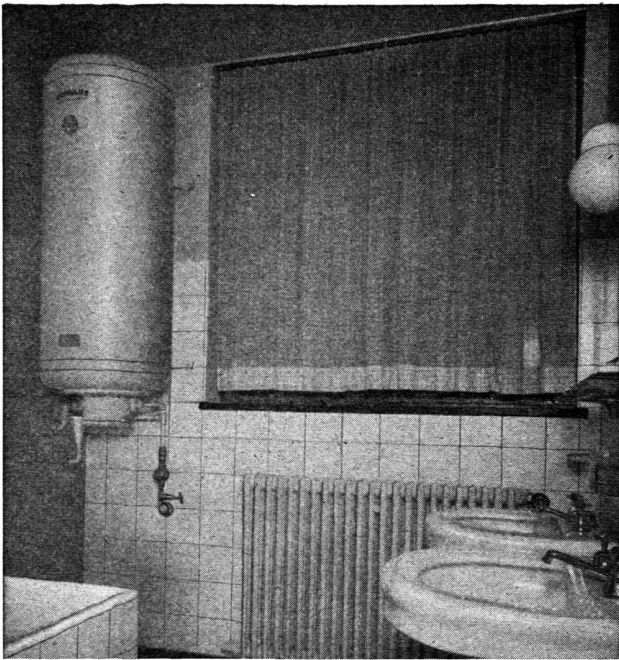
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



dire **Cumulus** c'est parler d'un
chauffe-eau **Sauter**

FR. SAUTER S. A., fabrique d'appareils électriques à Bâle

Tout consommateur

soucieux de ses intérêts fait ses
achats dans les magasins de la

**Société Coopérative Suisse
de Consommation**

G E N È V E

Escompte 5% à tout acheteur
sur carnet d'achat de Fr. 200.-

Une grande partie des fonds relativement limités du Conseil consultatif de la recherche dans le domaine du bâtiment provient de contrats pour services consultatifs passés avec des institutions gouvernementales. Par exemple, en 1951, les fonds provenant de ces contrats se sont montés à un peu plus de 48 000 dollars, alors que les subventions en provenance de l'industrie n'atteignaient que 36 000 dollars. En dépit de l'intérêt qu'ils prétendent attacher à la corrélation de la recherche, les industriels ont été assez parcimonieux lorsqu'il s'est agi de contribuer financièrement au progrès de cette corrélation.

Obtenir de l'industrie du bâtiment des fonds de roulement plus importants a été l'une des préoccupations dominantes du Conseil consultatif de recherche dans le domaine du bâtiment. Il s'aperçut très vite que des contributions volontaires à elles seules ne suffiraient pas. Le Conseil ne peut pas exiger de ses membres qu'ils paient une cotisation, car la politique du Conseil national de la recherche est que seules les personnes nommées par le Conseil peuvent faire partie d'un conseil consultatif.

En avril 1951, un Institut de la recherche dans le domaine du bâtiment, organisme distinct, fut donc créé pour servir d'organisme de liaison avec l'industrie, permettant ainsi au Conseil consultatif de recherche dans le domaine du bâtiment de fonctionner librement en tant qu'« organisation indépendante et impartiale s'occupant de coordination de la recherche ». Rebaptisé depuis peu Institut du Conseil consultatif de recherche dans le domaine du bâtiment, il fait partie de la famille du Conseil national de la recherche ; en fait, c'est le frère jumeau, quoique né quelque peu tardivement, du Conseil consultatif de recherche dans le domaine du bâtiment, et il a un sens financier assez développé. A l'inverse du Conseil consultatif, l'Institut exige que ses membres paient des cotisations, et celles-ci varient d'après une échelle mobile selon différentes classifications : fabricants, entrepreneurs, associations professionnelles, membres participants et membres professionnels. Certaines grosses organisations de l'industrie du bâtiment – des producteurs comme l'U.S. Steel et Johns-Manville, et des cabinets d'architectes comme Skidmore, Owens et Merrill – sont maintenant des membres permanents de cet Institut.

Jusqu'à présent, l'Institut du Conseil consultatif de recherche dans le domaine du bâtiment a tenu deux réunions annuelles. Les membres écoutent la lecture d'un rapport spécial préparé par un directeur de la recherche, qui, au cours de l'année précédente, a effectué un travail remarquable dans l'une des branches de la recherche en matière de bâtiment. Les membres participent également à des discussions en groupe et sont invités à faire des suggestions en ce qui concerne les sujets sur lesquels ils voudraient voir le Conseil consultatif de recherche dans le domaine du bâtiment faire une étude. Ils sont tenus continuellement au courant de toutes nouvelles recherches importantes pour l'industrie du bâtiment, au moyen de publications et de bulletins spéciaux. (A suivre.)

INFORMATIONS

IV^e congrès de l'Union internationale des architectes

La Haye, 11-16 juillet 1955

Le IV^e congrès de l'Union internationale des architectes aura lieu à La Haye, du 11 au 16 juillet 1955. Il se tiendra au bord de la mer, à Scheveningen.

Voici la composition des divers comités :

Comité directeur : M. J. H. van den Broek, architecte-ingénieur, professeur à l'Université polytechnique nationale, président du congrès ; M. Ralph Walker, architecte (Etats-Unis), vice-président ; M. Ardaki

Mordvinov, architecte (U.R.S.S.), vice-président ; M. G. B. Ceas, architecte (Italie), vice-président ; M. J. P. Kloos, architecte (Pays-Bas), rapporteur général ; M. A. Key, architecte-ingénieur (Pays-Bas), secrétaire.

Comité d'organisation : M. A. J. van der Steur, architecte-ingénieur, président ; M. J. H. van den Broek, architecte-ingénieur, vice-président ; M. Jan Wils, architecte, commissaire général ; M. Pierre Cuypers, architecte, secrétaire général ; M. P. Verhave, architecte, trésorier.

Comité de coordination : M. Jean Tschumi (Suisse), président de l'U.I.A. ; M. Pierre Vago (France), secrétaire général de l'U.I.A. ; M. Jean-Pierre Vouga (Suisse) ; M. Godfrey Samuel (Grande-Bretagne) ; M. J. H. van den Broek (Pays-Bas), président du congrès ; M. J. P. Kloos (Pays Bas), rapporteur général du congrès.

Le congrès aura pour thème principal :

HABITATION 1945-1955
Programme, projets, production

Programme

Abri, logement, habitat. Evolution naturelle de l'habitation. Critique du programme de l'habitation. Réglementation gouvernementale, financement. Programme de production.

Confrontation de la réglementation avec les besoins matériels et spirituels. Dimensions minimums de l'habitation.

Projets

a) *recueil de plans particuliers*

Maisons unifamiliales. Habitations collectives. Unité d'habitation. Logements spéciaux. Plans d'ensemble.

Valeur des plans particuliers pour l'évolution et la rationalisation des plans et de la production de l'habitation et l'influence de ces plans sur celles-ci.

b) *plans-types*

Normalisation et standardisation. Eléments de composition. Coordination modulaire. Recueil de plans-types.

c) *équipement*

Ordonnance. Cuisine. Buanderie, W.-C., bains. Installations techniques. Revêtements.

Production

Méthodes traditionnelles. Construction en série. Production industrialisée. Systèmes semi-industrialisés. Analyse économique des systèmes. Passation des marchés. Eléments standards.

Thèmes généraux (synthèse et commentaires des rapports et discussions de l'U.I.A.) :

1. *Formation de l'architecte.*
2. *Position sociale de l'architecte.*

Expositions

1. Exposition internationale de l'U.I.A.
2. Exposition d'architecture nationale des Pays-Bas.
3. Concours d'émulation des étudiants d'architecture.
4. Exposition de l'Université polytechnique nationale. - Département de l'architecture et de l'Ecole supérieure d'architecture.

Ouvrage documentaire

Cet ouvrage, donnant un aperçu solidement documenté du développement de la construction des habitations dans les divers pays durant les années de 1945 à 1955, paraîtra sous la forme d'un volume imprimé.

Son titre sera également : *Habitation 1945-1955. Programme, projets, production.*

Il sortira de presse avant le commencement du congrès et sera mis à la disposition des congressistes à un prix de faveur.

Compte rendu

Après la fin du congrès, il sera envoyé à tous les congressistes un compte rendu qui contiendra les textes des communications, un résumé des débats ainsi que les résolutions du congrès.

Excursions et divertissements

Au cours du congrès, tous les congressistes prendront part à des excursions d'une journée à Amsterdam (quartiers neufs, tour des canaux, réception officielle) et à Rotterdam (nouveau centre de la ville, tour du port, Exposition E-55, réception officielle). Outre cela, ont été prévus un concert, quelques réceptions, une visite de la ville de Delft et une soirée de gala.

Après le congrès, il sera organisé :

- a) pour la semaine du 18 au 23 juillet : plusieurs excursions d'études (édifices et quartiers neufs, travaux d'assèchement, industries du bâtiment) et
- b) pour la semaine du 25 au 30 juillet : une excursion touristique au choix (deux aux Pays-Bas, une en Belgique).

Frais d'inscription

Les participants au congrès paieront une cotisation de 6000 fr. français (Fl. h. 60.— ; £ 6.— ; R.M. 70.— ; \$ 16.—). Les dames et personnes accompagnant les congressistes paieront une cotisation de 4000 fr. français (Fl. h. 40.— ; £ 4.— ; R.M. 50.— ; \$ 10,50). Les étudiants en architecture paieront 2000 fr. français (Fl. h. 20.— ; \$ 2.— ; R.M. 25.— ; \$ 5,50).

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire du congrès : 9, Burgemeester de Monchyplein, La Haye (Pays-Bas). Adresse téléphonique : Uniarch-La Haye.

Nos enfants et nous

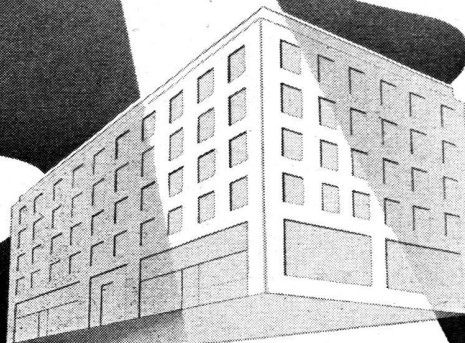
Le poste de radio ouvert au-dessus de lui, Jean-Marie se penche sur ses devoirs, tandis que lui parviennent par bribes les derniers airs à la mode : «... Toi, ma P'tit' Folie... » — En 57, combien de fois 9?... « Mon p'tit brin de fantaisie... » — Cinq fois 9 = 45 ; 5 ôté de 7, reste 2 ; 4 ôté de 5, reste... — Tout ce qui est établi...

STELLA

PEINTURES MODERNES POUR LE BATIMENT



ASTRALO
BADIGEON A L'EAU FROIDE
ASTRALIN
PEINTURE-DISPERSION POUR INTERIEUR
ASTRALEX
PEINTURE-DISPERSION POUR EXTERIEUR



STELLA S.A.
FABRIQUE DE VERNIS - COULEURS
ET ENCRE D'IMPRIMERIE
CHÂTELAINE - GENÈVE
Tél. (022) 33 42 60

Pour chaque problème d'isolation qui se pose dans un bâtiment, nous vous ferons, sans engagement, une proposition avantageuse.

ALGAFLOR (Makaflor)

ALGALITE

RISOLTEX

AEROCEL

COREG S. A.

12, Passage Saint-François Tél. 22 08 12 - 22 05 80

LAUSANNE

Fenêtres
métalliques
Devantures
de magasins
Grilles
en métal
Portes
antigaz

HARTMANN
HARTMANN & Cie S.A., BIENNE
Fabrique de volets à rouleaux. Constructions métalliques
Bureau à Lausanne Téléphone (021) 23 45 47

Messieurs
les architectes

*Des prises
de courant partout.
L'électricité est à
vos ordres.*

Pour toute installation électrique
adressez-vous aux

Entreprises Electriques Fribourgeoises

— Maman ! Viens voir : ici, même en mettant 9, regarde ce qui reste. Je ne comprends pas pourquoi...

— Pourquoi?... Mais tu ne vois donc pas, petit nigaud ? Tu ne sauras donc jamais réfléchir ?

Mais, est-ce donc Jean-Marie qui ne sait pas réfléchir, ou bien maman ? Ne sait-elle donc pas que la condition première de préparation à la réflexion, c'est une atmosphère purifiée de toute agitation, de tout bruit inutile, le calme extérieur favorisant l'ordonnance des idées ?

Les instituteurs le savent bien, qui n'ont pas manqué de remarquer l'apathie de nombreux élèves chaque lundi matin, lendemain de cinéma ; l'esprit brouillé par un fatras d'images mouvantes ou sonores, et par l'insuffisance de sommeil, l'attention de ces enfants est insaisissable. Comment, dans ces conditions, pourraient-ils réfléchir ?

Suzy Servel (« Monde du Travail »).

Publication du « Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens »

La première édition du *Registre suisse des Ingénieurs, des Architectes et des Techniciens* est sortie de presse. Elle est à la disposition des milieux intéressés : offices fédéraux, administrations cantonales et communales, tribunaux, associations, entreprises industrielles, sociétés d'assurances et autres branches de l'économie.

Comme il a déjà été mentionné dans plusieurs communiqués, le *Registre* a été institué en 1951 par les quatre organisations professionnelles du domaine de la technique et de l'architecture (S.I.A., U.T.S.-S.T.V., F.A.S.-B.S.A., A.S.I.G.), pour que tous ceux qui ont des mandats à confier à des ingénieurs, architectes ou techniciens indépendants ou qui emploient du personnel technique sachent quels sont, en Suisse, les ingénieurs, architectes ou techniciens qui, sur la base de critères objectifs, sont jugés dignes de porter l'un de ces titres.

Cette première édition donne tous les renseignements utiles sur le *Registre*. Jusqu'à sa parution, les organes compétents ont procédé à quelque 13 000 inscriptions. Nul doute que cette solution, basée sur un accord privé entre les grandes associations professionnelles, du problème de la protection des titres d'ingénieur, d'architecte et de technicien et de l'exercice des professions correspondantes, qui revêtent actuellement une si grande importance, ne rencontre l'intérêt du public et que ce dernier ne reconnaisse le rôle de premier plan que le *Registre* est appelé à jouer.

Du logis d'urgence à l'habitation durable

Dans sa chronique du logement (*Informations sociales*, Paris), M. Daniel Parker souligne l'évolution qui se fait jour, en France, tendant à transformer la formule « cité d'urgence » en celle, plus rationnelle, de « logements économiques normalisés ». Il écrit à ce propos :

« La politique de construction des cités d'urgence, qui a été instituée par le M.L.R. à la suite de la courageuse campagne de l'abbé Pierre, était à coup sûr inspirée des sentiments les meilleurs. Elle n'en a pas moins fait l'objet, de tous côtés, de sévères critiques. Qu'on le veuille ou non, les logements d'urgence ainsi construits dureront cinquante à soixante ans ou davantage, et trois générations vivront, bien probablement, dans ces logements trop exigus et trop sommairement équipés. Est-il sage d'engager ainsi l'avenir par des formules de construction qui ne devraient être que provisoires et temporaires ? »

« Les services du M.L.R. se proposent de substituer, en 1955, à la formule « cité d'urgence » la formule, plus raisonnable, de « logements économiques normalisés ». Un programme de 25 000 logements doit être mis sur pied pour l'ensemble de la France. La répartition de ces logements sera faite par les services du M.L.R. en fonction de l'urgence des besoins de chaque département. Le coût de la construction d'un logement de trois pièces ne doit pas dépasser un million (en francs français) pour la surface utilisable de 48 m² environ. Un équipement sanitaire minimum sera imposé. »

Urbanisme et paysage de chez nous

L'Association pour les intérêts de Pully-Nord et La Rosiaz voue beaucoup de soin à l'aménagement de cette vaste colline verdoyante qui s'élève derrière le village, et qui compte en son centre, aujourd'hui, un temple et un groupe scolaire.

La Commission d'urbanisme a été amenée, au cours de ses études pour conserver à cette région le caractère d'un quartier de résidence privée, à prévoir des espaces de verdure suffisamment vastes pour assurer une implantation aérée des nouvelles constructions qui s'édifient. Elle a tiré de ces travaux des enseignements valables non seulement dans le cas particulier, mais pour d'autres paysages de chez nous :

« Il serait souhaitable... que le principe des espaces libres soit davantage appliqué dans l'aménagement des jardins privés. Trop souvent, ceux-ci sont encombrés par des plantations d'arbres et d'arbustes trop denses et devenant trop grands, qui en font des masses touffues de verdure. »

« Un excellent connaisseur de nos paysages lémaniques déplorait récemment, avec raison, que l'admirable relief de ses collines et de ses rives était fréquemment masqué par ces masses d'arbres et de taillis artificiellement implantés, sans rapport avec l'ordre de la nature. Elagons donc, nous aussi, de nos jardins, ce qu'il y a de trop ; nos tapis verts et nos talus fleuris réapparaîtront au soleil et enchanteront nos regards. »

Nos enfants

Comment intervenir efficacement avec les petits de 1 à 6 ans

Un magnifique pot de cyclamen est posé sur la table depuis ce matin. Vous sortez de la chambre un quart d'heure. Quand vous revenez, il n'y a plus de fleurs sur la plante; toutes les corolles sont par terre et Marianne (16 mois) joue paisiblement comme si rien ne s'était passé.

Que faites-vous?

Ou plutôt, avant d'intervenir, que pensez-vous? Car il faut faire quelque chose, c'est certain. Mais dans quel but? Est-ce pour soulager vos nerfs, agacés par un long téléphone? Est-ce pour donner libre cours à votre indignation devant un tel ravage? Ou est-ce pour « corriger » l'enfant de telle façon qu'il n'ait plus jamais envie de recommencer?

« L'éducation n'est ni une vendetta, ni un traitement pour vos nerfs... »

Pensez au bien de votre enfant en premier lieu. Accordez une pensée à votre impatience après seulement (et vous verrez que si vous avez pu vous dominer pendant les dix premières secondes, vous pourrez vous dominer encore un grand moment).

La question importante est de savoir *quelle intention* Marianne a eue en cueillant les fleurs de cyclamen.

Si elle n'a pas encore 4 ans, elle ne sait pas clairement quelles sont les fleurs qu'on peut cueillir librement. Elle a voulu faire un bouquet, comme elle en fait souvent avec les pâquerettes et les pissenlits. Ou bien, elle a été intéressée par la couleur et la forme de ces corolles et elle a « regardé avec les mains ».

Il ne faut pas juger son acte d'après le résultat, mais d'après l'intention.

Le jour où elle s'est mise à plat ventre sur le trottoir pour mieux observer des fourmis, elle n'a eu aucune intention fâcheuse. Le malheur, c'est qu'elle avait mis sa robe du dimanche.

Or, il a fallu lui apprendre qu'il y a des vêtements avec lesquels on peut se trainer n'importe où et des vêtements avec lesquels on ne peut pas jouer librement.

Tous les petits enfants ont une période où ils ont un besoin irrésistible de déchirer, de taper, de couper. Il faudra donc donner à Marianne des vieux journaux à déchirer et on lui expliquera par la même occasion que jamais on ne doit toucher aux revues et aux livres de papa. Si elle aime couper des étoffes « comme maman », n'attendons pas qu'elle taille une jupe pour sa poupée dans les rideaux du salon: donnons-lui quelques morceaux de tissu qu'elle réduira en charpie ou transformera en robe du soir selon son goût du moment.

Il faut toujours se répéter que les enfants jusque vers 6 ans ne « savent » pas. Ils ont tout à apprendre. Nous sommes là pour leur enseigner peu à peu ce qui est permis, ce qui ne l'est pas, jusqu'au point où ils peuvent donner libre cours à leurs goûts et à leurs désirs, à partir de quelle limite il faut s'arrêter et renoncer.

Apprentissage qui ne sera jamais terminé et qui durera jusqu'à 18 ou 25 ans. Car un enfant n'est ni bien élevé, ni mal élevé. Il est en train d'être élevé.

M. Loutan. (Entretiens sur l'éducation.)

Pour les ébats des petits Parisiens

Le conservateur en chef des jardins de Paris, M. Joffret, paysagiste D.P.L.G., s'occupe actuellement de l'aménagement de places de jeux pour les enfants, dans plusieurs parcs parisiens.

Au Pré-Catelan, ce sera une plage de sable de 80 x 35 m. qui permettra aux tout petits jusqu'à 6 ans de s'ébattre et de jouer tout à leur aise. On a également prévu une vingtaine de niches aménagées de telle façon que chacune sera une vivante illustration d'une fable de La Fontaine.

Au parc Monceau, des toboggans, des bascules, un pas-de-géant et deux grands bateaux échoués sur le sable feront la joie des jeunes habitués. Une piste cimentée permettra aux patineurs à roulettes de pratiquer leur sport favori.

Autre plage de sable au square de Ménilmontant, avec des pilotis, des murettes percées de trous où les petits pourront se glisser.

Partout, naturellement, des bancs permettront aux parents de veiller de près aux ébats de ce petit monde.

Il est à remarquer que les travaux prévus n'empiéteront pas sur la verdure des parcs. Les espaces verts, en effet, sont jalousement préservés à Paris, et aucun arbre ne peut être abattu sans l'autorisation de M. Joffret, qui dit volontiers que, si une maison se construit en un an, un arbre, lui, se construit en cent ans.

Or, l'espace vert, à Paris, représente seulement le 3% de la superficie de la capitale, tandis qu'à New York il est évalué à 6%, à Berlin à 9%, à Londres à 10% et à Vienne à 15%.

Pour vaincre la poliomyélite

La troisième conférence internationale de la poliomyélite s'est tenue à Rome, du 6 au 10 septembre 1954.

C'est un bilan des connaissances actuelles de cette maladie qui a été présenté au cours de ces six journées. Bilan, par certains côtés, négatif puisque l'on ignore encore la thérapeutique spécifique de la poliomyélite et que l'on ne pratique que par tâtonnement. On sait que le virus pénètre par la bouche, s'installe dans le pharynx et l'intestin, mais on ignore encore comment il s'attaque aux tissus nerveux qu'il détruit. On ignore également les raisons de sa virulence. On a constaté

qu'il y a une relation inverse entre le taux de la mortalité infantile et le nombre des cas de poliomyélite. « Devra-t-on alors reviser notre religion de la propreté? », se demandait un des participants américains.

Néanmoins, un élément positif très important est dégagé: le virus de la poliomyélite est maintenant isolé, reconnu et même cultivé. Un vaccin a été essayé aux États-Unis; il est encore trop tôt pour en connaître les résultats. Les représentants américains ont cependant montré leur optimisme à ce sujet.

Des réalisations chirurgicales et orthopédiques ont été présentées au cours de ce congrès; les méthodes physiques dans le traitement de la maladie ont été exposées. Le professeur Debré, président du congrès, a déclaré dans son discours de clôture: « La lutte contre la poliomyélite est l'un des plus beaux types d'action de l'homme moderne. Par la collaboration internationale qu'elle réalise tout d'abord et surtout par les exemples de ces hommes et de ces femmes qui triomphent de la maladie et de la paralysie, pour être les témoins de la puissance de l'esprit. »

Informations sociales.

CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES

J. GARZETTA

Genève, rue Jacques-Dalphin 10

E. WEBER

ÉLECTRICITÉ

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

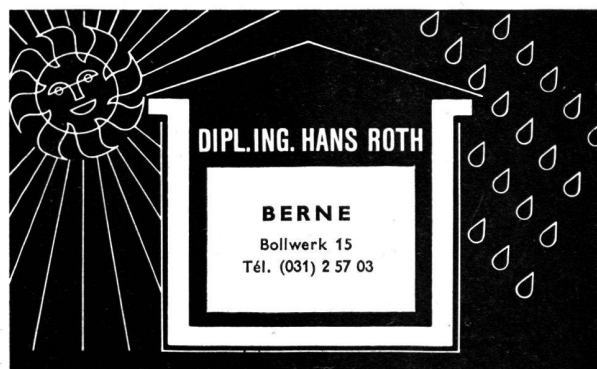
Béton armé translucide

Planchers toutes surcharges,
lanterneaux, parois, coupoles,
voûtes,

des spécialistes:

AUBERT & PITTELOUD

Quai de Jurigoz LAUSANNE Tél. 26 15 42



Protection de la construction contre les intempéries et l'eau
Le spécialiste peut éviter tous les dégâts d'intempéries et d'eau